

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Malvaud](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4d85c04bc6ec20460b0e42b6>

Date d'obtention : 2020-11-27 17:48:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève rapporte une situation

1-remplir la grille et saisir le téléphone si besoin

2-rencontrer les autres élèves impliqués (individuellement), saisie du téléphone si besoin

3-rencontrer l'instigateur

-cas de malveillance = saisie du téléphone et contacter policier

- cas impulsif = remplir la grille, saisie du téléphone si besoin

4-contacter le policier contact, lui remettre la trousse et faire un résumé des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que l'intégrité du jeune doit toujours être protégé et que l'intervention se déroule dans le respect.

Que les rencontres avec les élèves doivent se faire de façon individuelle, de prendre le temps de faire chacune d'entre elle afin d'éviter la propagation de l'image / vidéo.

D'un point de vue connaissance, je dois intégrer davantage les notions lors d'un cas de malveillance.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le cas de malveillance me semble plus délicat puisque les informations doivent être cueillies rapidement afin d'éviter le partage du matériel pornographique. L'intervention doit être, selon moi, plus rapide tout en se faisant dans les règles de l'art.